

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 30 (1950)
Heft: 4

Artikel: Bilan franco-suisse
Autor: Salis, Pierre de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BILAN

FRANCO-SUISSE

par

Pierre de Salis

Ministre de Suisse en France



JE suis heureux de l'occasion qui se présente pour moi aujourd'hui de vous exprimer, Monsieur le Président, le témoignage de vive appréciation des autorités fédérales et de moi-même pour le travail utile et intelligent que votre Société a accompli pendant l'année 1949 en faveur des relations économiques entre la Suisse et la France.

L'année 1949 a apporté pour votre Société certains changements importants. Vous avez eu la peine de perdre, d'une manière très subite, votre Président, M. de Perregaux, qui avait dirigé la Société avec beaucoup de distinction pendant une période d'années difficiles. Pour lui succéder vous avez appelé à la Présidence M. Hugues Jéquier et c'est avec une vive satisfaction que les autorités suisses compétentes, notamment le Département politique fédéral et la Division du commerce du Département de l'économie publique ont accueilli ce choix judicieux.

Au nom des autorités fédérales et en mon nom personnel je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu accepter, malgré vos nombreuses autres occupations, cette lourde charge. Je suis persuadé que la Chambre de commerce saura bénéficier de votre grande expérience et de votre grand dévouement, jamais démenti, à la cause des intérêts suisses en France. Sous votre direction avisée et prudente, la Chambre de commerce saura surmonter les difficultés qu'apporte nécessairement à des organisations de ce genre une conjoncture économique moins brillante que celle des dernières années.

Tous mes vœux vont donc aussi pour l'année en cours à la prospérité de votre Compagnie et à la continuation de son activité utile dans le domaine économique.

L'ANNÉE 1949 a été prodigue en décisions économiques, non seulement sur le plan général, mais aussi dans le secteur des relations franco-suisse.

Non point que le cours des événements ait été extra-

ordinaire. Mais bien parce que l'année, qui vient de se terminer, a marqué — et l'écoulement du temps nous permettra de le comprendre toujours davantage — la transition entre l'économie de l'après-guerre, succédant elle-même à l'économie de guerre proprement dite, et la période dans laquelle nous sommes engagés aujourd'hui et qui, en importance, ne le cède en rien à ses devancières. Nouvelle étape dans la normalisation de l'économie européenne, elle doit consister principalement dans la libération des échanges de services et de marchandises, que le protectionnisme des années de l'entre deux guerres et l'économie de guerre ont enserré dans un réseau de restrictions telles qu'elles en ont diminué le volume et modifié arbitrairement la répartition géographique ; elle implique, tout à la fois, l'abolition progressive des empêchements de toute nature — contingentement et contrôle de devises —, la consolidation financière des économies nationales et un véritable réapprentissage dans l'emploi des méthodes commerciales ou des instruments de crédit, ainsi remis en valeur.

Au cours de l'année 1949, d'une manière générale, les tendances qui se faisaient jour en 1948 se sont affirmées vigoureusement, en France plus que partout ailleurs. C'est ainsi que les étapes les plus difficiles du redressement de l'économie française ont été franchies. Dans le secteur de l'offre, les pénuries de biens de consommation ont disparu, les unes après les autres. L'afflux des produits agricoles et industriels a été généralement tel que la pression inflationniste a perdu la majeure partie de sa virulence. Du côté de la demande, et conséquemment, les transactions parallèles ont pratiquement cessé. Avec le dynamisme qui lui est coutumier, mais qu'on veut encore trop ignorer, l'économie est passée du stade « sellers market » au « buyers market ».

La stabilisation monétaire, tout à la fois cause et effet de ce que nous venons de rappeler, est aujourd'hui un fait acquis. Aux temps d'inflation succède, sur ce plan aussi, une période de transition, de désinflation, caractérisée comme on le sait par une production record dans

divers secteurs, une limitation de la capacité d'achat, une mévente dans d'autres et une désaffection à l'égard des monnaies ou des valeurs-refuges.

P OINT n'est donc besoin de commenter longuement la crise des relations économiques franco-suisse que nous avons déplorée au printemps dernier. Elle a été, transposée sur le plan bilatéral, la conséquence du processus de normalisation que l'économie française subissait dès le début de 1948.

Après les accords commerciaux de 1945, 1946 et 1947, dont le but avait été de renouer les relations de deux économies nécessairement disparates du fait des circonstances, des besoins et des possibilités, il s'agissait, pour les négociateurs français et suisses, de s'efforcer de poser les bases d'un régime contractuel plus conforme au degré d'harmonisation auquel parvinrent l'économie française et l'économie suisse en 1949.

On conçoit que la tâche n'ait pas été aisée puisqu'aussi bien le nouvel accord, que l'on voulait mieux équilibré, mieux adapté aux besoins et aux possibilités des deux économies, faisait suite à quelque quatorze mois de crise plus ou moins ouverte dans nos rapports économiques. C'est du reste grâce aux effets combinés de la réduction de l'avance de change accordée par la Suisse à la France — réalisée, on le sait, pour une large part par un amenuisement des exportations suisses en France —, du remarquable redressement de l'économie et de la monnaie française, de la politique suisse très libérale à l'importation et de la détermination d'une parité de change plus réelle, qu'il a été possible, au printemps dernier, de poser les fondements d'un régime contractuel des échanges franco-suisse, plus stable et mieux équilibré.

S'il est compréhensible que cet accord, à son origine, ait pu décevoir les espoirs légitimes de nombre de vos adhérents sevrés de contingents et d'attributions de devises depuis de longs mois, il faut néanmoins relever que le nouvel instrument était, tout à la fois, limité au départ et susceptible de développements bienfaisants en cours d'application. Les expériences faites dans le domaine si complexe de la reconstruction économique, en général, et sur le plan bilatéral, en particulier, démontrent, si besoin est, que rien de solide et de durable n'est fait dans l'improvisation ou dans la précipitation.

La saine expansion des relations économiques, de même que la libération des échanges, est une œuvre de longue haleine, qui doit s'inscrire dans le cadre toujours changeant du possible.

Les deux tiers de l'année 1949 ne s'étaient pas écoulés que nous avons pu apporter dans le secteur des relations économiques franco-suisse des allègements substantiels. Les adaptations monétaires du mois de septembre n'ont été pour la plupart d'entre elles que la consécration d'une situation de fait.

Nous avons été heureux de constater que les autorités françaises, tenant compte de l'amélioration de la balance des paiements, de la parité de change plus réelle, et soucieuses d'apporter la nécessaire contribution de la France à l'effort de libération des échanges, ont non seulement, et dès l'abord, exclu l'idée de discriminer l'exportation suisse, mais encore l'ont fait bénéficier d'un ensemble de mesures, unilatérales, bilatérales ou multilatérales, qui ont eu pour conséquence de redonner, à la fin de l'année, la liberté à un pourcentage important des ventes suisses en France. Equitable et indispensable contre-prestation à notre régime libéral à l'importation et à la politique monétaire de la Suisse.

Les mois à venir nous permettront, je l'espère, d'élargir la liste des marchandises dont l'importation est libérée du régime du contingentement. Cette libération progressive des échanges de marchandises, s'accompagnant de la réapparition d'une concurrence souvent vigoureuse, posera à notre exportation sans doute des problèmes sinon nouveaux, du moins différents de ceux auxquels elle a eu jusqu'ici à faire face. Je ne doute pas que, grâce à l'esprit d'initiative de nos chefs d'entreprises et de leurs représentants, l'aide efficace de votre Compagnie et la coordination étroite et rationnelle des efforts de cette dernière et des représentations officielles suisses, il ne soit possible, dans la généralité des cas, de triompher de ces difficultés.

Je m'en voudrais de ne pas rappeler l'importance accrue que revêt le problème du tarif douanier depuis la libération des échanges. Les autorités fédérales, tenant compte de la charge modérée du tarif suisse à l'importation, sont soucieuses d'obtenir pour nos propres exportations un régime de réciprocité. Il ne servirait à rien, en effet, de substituer aux inconvénients du contingentement les charges prohibitives d'un tarif douanier excessif.

Le problème est, d'ores et déjà, posé dans les relations économiques franco-suisse ; il demeure à l'ordre du jour des négociations commerciales.

D ANS le même temps, nous nous efforcerons, nous fondant sur les expériences faites, et tenant compte des recettes en francs suisses encaissées par le fonds de stabilisation français au titre du tourisme suisse en France, de mettre au point un traitement plus libéral dans l'octroi des devises à des fins touristiques aux résidents en France.

Il ne paraît pas inutile de rappeler à cette occasion que le contentieux franco-suisse, séquelle de la guerre, qui, sans avoir mis en péril nos relations générales, n'en a pas moins grevé nos rapports économiques de lourdes hypothèques, est en voie de liquidation. Je me bornerai à mentionner le problème de l'indemnisation des actionnaires suisses aux compagnies françaises de gaz et d'électricité. A peine l'accord du 21 novembre 1949 était-il entré en force que nous avons pu enregistrer les premiers signes d'un reflux de capitaux suisses en France. A une période de désinvestissements succède un temps qui paraît fertile en réinvestissements ou en apports d'argent frais.

Une statistique nous permettrait, selon toute vraisemblance, de constater que les prestations en francs suisses, au titre d'avance de change de la Confédération ou de crédits privés depuis la Libération, placent la Suisse en tête des fournisseurs de la France. Les avis de l'Office des Changes, n° 419 et 426, ont permis, de leur côté, d'amorcer efficacement les mouvements de capitaux, complémentaire indispensable d'un ample échange de services et de marchandises.

Voici, rapidement tracé, le bilan des progrès réalisés dans les relations économiques franco-suisse. Il se présente finalement avec un solde créditeur appréciable.

Acquis non sans peine, il présage de nouveaux progrès, dont l'importance et le rythme seront déterminés dans les prochains mois.

J. L. L.